



Centre Départemental
de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale

12, Avenue Charles Pillat
46090 Pradines
05 65 23 00 95
contact@cdg46.fr



NUMÉRO SPÉCIAL

«Nouveauté: La Convention unique des services du numérique»

Bulletin d'information

n° 28 – Avril 2022

CONVENTION UNIQUE

Objectif : proposer une offre simplifiée, claire, plus accessible

Depuis plus de 20 ans, le Centre de Gestion s'implique dans le Numérique

L'article L452-40 du Code général de la fonction publique permet aux Centres de Gestion de recruter des fonctionnaires en vue d'assurer des services communs à plusieurs collectivités et établissements.

Depuis 2001, pour faire face à un besoin exprimé par les collectivités et établissements publics du département, le centre de gestion a mis en place les services qui constituent aujourd'hui le pôle numérique.

- 2001 : service *Internet*
- 2007 : service *Dématérialisation*
- 2010 : service *Dématérialisation des Marchés Publics*
- 2013 : services *Progiciels* et *Maintenance Informatique*
- 2018 : service *Protection des Données*

Le pôle numérique est devenu un **partenaire privilégié des collectivités et établissements publics** qu'il accompagne au quotidien dans leurs évolutions et leurs projets.

Pourquoi une convention unique ?

En dehors de la convention relative à la protection des données, les autres conventions en vigueur aujourd'hui n'ont jamais été révisées (progiciels et maintenance informatique, internet et dématérialisation).

Elles sont complexes, l'offre de services manque de clarté.

Face à ces constats, le centre de gestion a réalisé en 2021 une réorganisation du pôle et a souhaité retravailler le **projet de convention unique**.

(en 2021)	Collectivités adhérentes
<i>Internet</i>	57
<i>Démat</i>	178
<i>Démat marchés</i>	207
<i>Sce progiciels</i>	93
<i>Maintenance informatique</i>	80
<i>DPD</i>	149

Les valeurs du pôle numérique :

- Un service public au service des collectivités
- proximité
 - accompagnement
 - partenariat

Le projet de convention des services numériques

Cette « convention unique » regroupe les services

- **Progiciels** : assistance et formation sur les progiciels Berger-Levrault et Cosoluce
- **Informatique** : assistance, maintenance et conseil informatique concernant les postes informatiques, les serveurs et le réseau.
- **Internet** : création, assistance et maintenance de site web et messagerie, formation à l'utilisation des outils.
- **Dématérialisation** : assistance et maintenance sur les plateformes de dématérialisation (Tiers de télétransmission ACTES/Hélios, parapheur électronique, convocation des élus)
- **Dématérialisation des marchés publics** : assistance et maintenance sur le profil acheteur, accompagnement à la passation d'un marché public

Service progiciels: rencontre avec les éditeurs Berger-Levrault et Cosoluce dans les locaux du CDG le 9 juin prochain. Pour s'inscrire cliquer [ICI](#)

Exemple d'une fiche du catalogue :

INFORMATIQUE

INF-01 : Maintenance et assistance technique PC

Descriptif

Consiste à assurer les services d'assistance et de maintenance des PC à la collectivité.

Contenu (ou Périmètre du service)

- Assistance à l'utilisation du système d'exploitation du poste de travail, des logiciels bureautiques et de la messagerie
- Sécurisation du PC avec l'antivirus fourni par le CDG46
- Monitoring en temps réel et inventaire du poste de travail avec l'agent BL Pilot IT
- Inventaire logiciel et matériel des postes de travail
- Maintenance préventive et corrective de Windows 8 Pro et Windows 10 Pro
- Dépannage / Configuration connectivité réseau et Internet du poste de travail
- Dépannage / Configuration logiciels bureautiques MS Office et LibreOffice
- Dépannage / Configuration logiciels de messagerie électronique Outlook et Thunderbird
- Dépannage / Configuration logiciels de navigation web Firefox, Chrome et Edge
- Diagnostic premier niveau sur le(s) périphérique(s) et logiciel(s) non couvert(s) par le périmètre du support informatique et installé(s) sur le poste de travail

Cette prestation vous est utile à ...

- Maintenir en état de fonctionnement l'outil de travail
- Obtenir une assistance en cas d'incident

Tarifs

115 € / PC / an

Cette prestation comprend les prestations

- INF-02 : Remplacement poste de travail (p. 2)
- INF-03 : Télétravail (p. 3)
- INF-07 : Sauvegarde locale des données sur serveur NAS (p. 7)
- INF-09 : Passerelle Internet (p. 9)

Engagements / Niveaux de service

- Mise en œuvre de tous les moyens pour intervenir dans les meilleurs délais
- Inventaire parc fourni

Prérequis / Conditions de réalisation

- Être adhérent à la convention des services numériques
- L'usage de l'antivirus fourni par le CDG46 est obligatoire
- Systèmes et logiciels maintenus par leurs éditeurs respectifs et respectant les Conditions Générales d'Utilisation (CGU)
- Le CDG46 ne réalise pas de dépannage des pièces matérielles du poste de travail mais accompagne la collectivité auprès du constructeur si le PC est couvert par une garantie

La convention des services numériques s'appuie sur un **catalogue des prestations**, catalogue qui regroupe tous les services proposés et les tarifs appliqués, révisés chaque année.



Calendrier

À partir de juin : présentation de la nouvelle convention et du catalogue: plusieurs réunions sur le territoire

Juillet : envoi des nouvelles conventions

31/12/2022 : fin de validité des conventions actuelles

01/01/2023 : début de la nouvelle convention